

LISTE RÉCAPITULATIVE

Séance du 30 juin 2026

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
30/06/2026	DE_2026_032	DESIGNATION DES REPRESENTANTS - AGEDI	
30/06/2026	DE_2026_033	REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)	
30/06/2026	DE_2026_034	APPEL D'OFFRES - SALLE D'EVOLUTION	
30/06/2026	DE_2026_035	RETROCESSION D'UNE CASE COLUMBARIUM	
30/06/2026	DE_2026_036	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	
30/06/2026	DE_2026_037	SIP - GARANTIE D'EMPRUNT	

Séance du **mardi 30 juin 2026**

Délibération N° **DE_2026_032**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	12
Date de la convocation : 25/06/2026		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente juin deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la présidence de Monsieur **TIRMARCHE Ghislain**.

Présents : Monsieur **TIRMARCHE Ghislain** Monsieur **HEROUART Michel** Madame **PADE Vanessa** Monsieur **LEPRETRE Fabien** Monsieur **DAUSSY Eric** Madame **DUPONT Martine** Madame **HEROUART Céline** Madame **LANNOY Amélie** Madame **LEFEVRE Joëlle** Monsieur **TURQUIN Alex** Madame **PRUVOST Maryline** Madame **MOHAMED Alyssa**

Représentés :

Excusés : Monsieur **DREANO Frédérique** Madame **DUROZELLE Delphine**

Absents : Monsieur **DELOHEN Michel**

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur **TURQUIN Alex** est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS - AGEDI

Le Conseil Municipal de **L'Etoile** dûment convoqué, s'est réuni le 30 Juin 2026 sous la présidence de **TIRMARCHE Ghislain**, Maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article **L.5211-7** ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte **AGEDI**, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte **AGEDI** doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelé à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de l'Etoile au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte **AGEDI** ;

Monsieur Le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune de l'Etoile au Syndicat Mixte **AGEDI**, le conseil Municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la collectivité de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- DÉSIGNE** en qualité de représentant **titulaire** : **Mme PADE Vanessa, Adjointe au Maire**
- DÉSIGNE** en qualité de représentant **suppléant** : **Mme HEROUART Céline, Conseillère Municipale.**
- PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
- AUTORISE** M Le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte **AGEDI** et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré le : 30/06/2026 Pour extrait conforme : 30 juin 2026

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur **TIRMARCHE Ghislain**

Secrétaire de séance

Monsieur **TURQUIN Alex**



DE_2026_032

Séance du **mardi 30 juin 2026**

Délibération N° **DE_2026_033**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	12
Date de la convocation : 25/06/2026		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente juin deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur HEROUART Michel Madame PADE Vanessa Monsieur LEPRETRE Fabien Monsieur DAUSSY Eric Madame DUPONT Martine Madame HEROUART Céline Madame LANNOY Amélie Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame PRUVOST Maryline Madame MOHAMED Alyssa

Représentés :

Excusés : Monsieur DREANO Frédérique Madame DUROZELLE Delphine

Absents : Monsieur DELOHEN Michel

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur TURQUIN Alex est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,
Vu la délibération n°156/2026 du 16 juin 2026 de la Communauté de Communes Nièvre et Somme procédant à la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et fixant le nombre de représentants de chaque commune au sein de la CLECT à un membre par commune soit un total de 36 membres,
Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la mandature à venir,
Considérant que par une délibération n°156/2026 en date du 16 Juin 2026 le Conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT à un représentant par commune,
Considérant que la commune de L'ETOILE est une commune membre de la Communauté de Communes Nièvre et Somme, il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Monsieur le Maire,

RAPPELLE que la CLECT est chargée :

- d'évaluer le coût des charges transférées à la communauté de communes,
- d'établir un rapport évaluant ces charges,

- de proposer les montants des attributions de compensation correspondantes,

PRECISE que l'organisation et la composition de la CLECT sont précisées par le législateur (article 1609 nonies C du Code Général des Impôts – IV). Pour autant, chaque commune membre doit obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT,

PROPOSE au Conseil municipal de désigner un représentant.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'Unanimité :

DESIGNE Monsieur TIRMARCHE Ghislain comme représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Fait et délibéré le : 30/06/2026 Pour extrait conforme : 30 juin 2026

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur TURQUIN Alex

DE_2026_033

Séance du **mardi 30 juin 2026**

Délibération N° **DE_2026_034**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	12
Date de la convocation : 25/06/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	2	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente juin deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur HEROUART Michel Madame PADE Vanessa Monsieur LEPRETRE Fabien Monsieur DAUSSY Eric Madame DUPONT Martine Madame HEROUART Céline Madame LANNOY Amélie Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame PRUVOST Maryline Madame MOHAMED Alyssa

Représentés :

Excusés : Monsieur DREANO Frédérique Madame DUROZELLE Delphine

Absents : Monsieur DELOHEN Michel

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur TURQUIN Alex est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : APPEL D'OFFRES - SALLE D'EVOLUTION

Vu le code de la commande publique,

Vu la réunion du conseil municipal convoqué pour l'appel d'offres du 30 Juin 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 10 voix POUR et 2 voix CONTRE (PRUVOST-MOHAMED), de valider le choix du Maître d'oeuvre avec option et d'autoriser le Maire à signer le marché public suivant :

APPEL D'OFFRES - SALLE D'EVOLUTION :

OFFRES MIEUX DISANTES				
			BASE	AVEC OPTION
LOT 1	FONDATIONS	BERCHE	30 000,00	30 000,00
LOT 2	GROS ŒUVRES	BERCHE	163 013,00	163 013,00
	Relevages Eu Ev			2 700,00
LOT 3	CHARPENTE	GOUDALLE	35 712,62	35 712,62
LOT 4	COUVERTURE BARDAGE	FONTAIN	69 932,04	69 932,04
LOT 5	MENUISERIE	TECMIR	24 504,00	24 504,00
LOT 6	PLATRERIE ISOLATION	TECHNI PLAFONDS	41 708,00	41 708,00
LOT 7	ELECTRICITE	SESG	18 717,29	18 717,29
LOT 8	CHAUFFAGE	EGERO THERM	18 430,00	18 430,00
LOT 9	PLOMBERIE	ATCHAUFFAGE	17 757,00	17 757,00
	Adoucisseur			3 890,00
LOT 10	CARRELAGE	AVANTI	21 841,50	21 841,50
LOT 11	PEINT SOLS PVC	DOUTRELEAU	22 234,46	22 234,46
TOTAL HT			463 849,91	470 439,91

- Les crédit nécessaires ont été prévu au budget communal 2026.

Fait et délibéré le : 30/06/2026 Pour extrait conforme : 30 juin 2026

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur TURQUIN Alex



DE_2026_034

Séance du **mardi 30 juin 2026**

Délibération N° **DE_2026_035**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	12
Date de la convocation : 25/06/2026		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente juin deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur HEROUART Michel Madame PADE Vanessa Monsieur LEPRETRE Fabien Monsieur DAUSSY Eric Madame DUPONT Martine Madame HEROUART Céline Madame LANNOY Amélie Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame PRUVOST Maryline Madame MOHAMED Alyssa

Représentés :

Excusés : Monsieur DREANO Frédérique Madame DUROZELLE Delphine

Absents : Monsieur DELOHEN Michel

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur TURQUIN Alex est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : RETROCESSION D'UNE CASE COLUMBARIUM

M Le Maire informe l'assemblée qu'une personne souhaite nous rétrocéder une place de columbarium afin d'acheter une cave-urne. Le titre de concession a été établi en Juillet 2025 pour un montant de 200 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le rachat de la dite place de columbarium pour un montant de 200 €

Fait et délibéré le : 30/06/2026 Pour extrait conforme : 30 juin 2026

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur TURQUIN Alex



Séance du **mardi 30 juin 2026**

Délibération N° **DE_2026_036**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	12
Date de la convocation : 25/06/2026		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente juin deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la présidence de Monsieur **TIRMARCHE Ghislain**.

Présents : Monsieur **TIRMARCHE Ghislain** Monsieur **HEROUART Michel** Madame **PADE Vanessa** Monsieur **LEPRETRE Fabien** Monsieur **DAUSSY Eric** Madame **DUPONT Martine** Madame **HEROUART Céline** Madame **LANNOY Amélie** Madame **LEFEVRE Joëlle** Monsieur **TURQUIN Alex** Madame **PRUVOST Maryline** Madame **MOHAMED Alyssa**

Représentés :

Excusés : Monsieur **DREANO Frédérique** Madame **DUROZELLE Delphine**

Absents : Monsieur **DELOHEN Michel**

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur **TURQUIN Alex** est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M le Maire informe l'assemblée que la commission s'est réunie pour étudier toutes les demandes. Il propose de faire voter pour chaque association. Il en est ressorti les propositions suivantes :

NOM de l'Association	2024	2025	Solde	Projet	Demande	Proposé	
ACPG CATM	350	350	8486	Fonctionnement	350	200	Dossier complet

M le Maire soumet la proposition de la commission et au vu du solde excédentaire de proposer 200 €. Le montant est validé à l'Unanimité.

Apate		900					Dossier complet
	1 000	300	4947	Mise en valeur vestige + panneaux	1000	1000	

M le Maire soumet la proposition de la commission : 1000 € - Le conseil municipal valide le montant à l'unanimité.

Ass. Sports et loisirs	0		2085	Aide à l'achat de matériel	1100	1100	Dossier complet
-------------------------------	---	--	------	----------------------------	------	------	-----------------

M le Maire soumet la proposition de la commission : 1100 € puisque l'association a énormément investi pour l'aménagement de la salle de sport avec un investissement d'environ 11.000 € - Le conseil municipal valide le montant à 11 voix POUR (M **TURQUIN Alex** ne participe pas au vote).

Avenir de l'Etoile	1 800	2200	1366	Développement foot féminin + achat matériel	2000	2000	Dossier complet
---------------------------	-------	------	------	---	------	------	-----------------

M le Maire soumet la proposition de la commission : 2000 € - pour l'achat de matériel pour le foot féminin, avec des buts escamotables - Le conseil municipal valide le montant à l'unanimité.

Club de l'Age d'Or	550	550	500	Fonctionnement	550	700	Dossier complet
---------------------------	-----	-----	-----	----------------	-----	-----	-----------------

M le Maire soumet la proposition de la commission : 700 € Au vu du changement de lieu et de son aménagement et afin de soutenir l'association - Le conseil municipal valide le montant à l'unanimité.

Coopérative Scolaire	600	600			600	600	
-----------------------------	-----	-----	--	--	-----	-----	--

M le Maire soumet la proposition de la commission : 600 € - Le conseil municipal valide le montant à

l'unanimité

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le

S²LO

ID : 080-218002830-20260630-DE_2026_036-DE

Fanfare Municipale	1 200	1 200	5 394	Achat vestimentaire	1 500	1200	Dossier complet
---------------------------	-------	-------	-------	---------------------	-------	------	-----------------

M le Maire soumet la proposition de la commission : 1200 € - Vu le solde excédentaire - Le conseil municipal valide le montant à l'unanimité.

Les Fervents pêcheurs	900	600	14955	Achat matériel (imprimante) et pour l'entretien	900	600	Dossier complet
------------------------------	-----	-----	-------	---	-----	-----	-----------------

M le Maire soumet la proposition de la commission : 600 € - Vu le solde excédentaire - Le conseil municipal valide le montant à 11 voix POUR (Mme PRUVOST Maryline ne participe pas au vote).

Stellienne percussion	0	0		Achat d'un Xylophone 350€		0	Dossier incomplet
------------------------------	---	---	--	---------------------------	--	---	-------------------

M le Maire soumet la proposition de la commission : 0 € - La demande n'est pas complète et l'achat d'un xylophone à 350 € sert de subvention. Le conseil municipal valide le montant à l'unanimité.

Souvenir Français Picquigny	50				50	50	
------------------------------------	----	--	--	--	----	----	--

M le Maire soumet la proposition de la commission : 50 € - Le conseil municipal valide le montant à l'unanimité.

Stell'Rando		900					Dossier complet
	650	400	3375		400	400	

M le Maire soumet la proposition de la commission : 400 € - Le conseil municipal valide le montant à l'unanimité.

En attendant Mam	800	800	10526	Achat Climatisation	800	800	Dossier complet
-------------------------	-----	-----	-------	---------------------	-----	-----	-----------------

M le Maire soumet la proposition de la commission : 800 € - Le conseil municipal valide le montant à 11 voix POUR (Mme HEROUART Céline ne participe pas au vote).

La Patte dans la Main		500		Stérilisations	1000	500	
------------------------------	--	-----	--	----------------	------	-----	--

M le Maire soumet la proposition de la commission : 500 € - Il présente l'efficacité de la campagne de stérilisation qui a été entrepris (19 interventions) Le conseil municipal valide le montant à l'unanimité.

30 Millions d'amis		1100					
---------------------------	--	------	--	--	--	--	--

M Le Maire rappelle que la convention avec 30 millions d'amis a été arrêté, ce qui réduit le coût. Et c'est l'association la patte dans la main qui a repris le relais.

		10400			10250	9150	
--	--	--------------	--	--	--------------	-------------	--

Fait et délibéré le : 30/06/2026 Pour extrait conforme : 30 juin 2026

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur TURQUIN Alex



Séance du **mardi 30 juin 2026**

Délibération N° **DE_2026_037**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	12
Date de la convocation : 25/06/2026		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente juin deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur HEROUART Michel Madame PADE Vanessa Monsieur LEPRETRE Fabien Monsieur DAUSSY Eric Madame DUPONT Martine Madame HEROUART Céline Madame LANNOY Amélie Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame PRUVOST Maryline Madame MOHAMED Alyssa

Représentés :

Excusés : Monsieur DREANO Frédérique Madame DUROZELLE Delphine

Absents : Monsieur DELOHEN Michel

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur TURQUIN Alex est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : SIP - GARANTIE D'EMPRUNT

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 187 420 en annexe signé entre la Société Immobilière Picarde d'HLM, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

DELIBERE

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de L'Etoile accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 618 530 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 187 420 constitué de 4 Lignes du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : La collectivité s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Fait et délibéré le : 30/06/2026 Pour extrait conforme : 30 juin 2026

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur TURQUIN Alex



DE_2026_037